

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2196

9 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 02Feel | 105368 | Laure Sàrl | 105369 |
| Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl | 105395 | Les Ecuries des Prés SA | 105364 |
| Akakia S.A. | 105395 | LMD German Investments | 105400 |
| Alain Afflelou International S.A. | 105391 | Magritt S.A. | 105368 |
| Alix Consult s.à r.l. | 105362 | Maitland Trust Services S.à.r.l. | 105395 |
| Al Jinane SA | 105364 | Mebel Concept S.A. | 105393 |
| Apax Boston US S.à r.l. | 105362 | Montrion S.à r.l. | 105381 |
| ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. | 105387 | NRK Participations S.A. | 105376 |
| Base Investments Sicav | 105367 | Oasis Holding S.A. | 105396 |
| Berlage Finance | 105363 | Oriental Properties S.A. | 105366 |
| Biofueltechnics S.A. | 105394 | Patri Participations | 105362 |
| Bipolaire S.A. | 105400 | PCP Lux S.A. | 105393 |
| Boeschleit S.A. | 105363 | Promotecnic S.A. | 105382 |
| Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl | 105395 | Redwood Group DLP | 105398 |
| Brand Management & Promotion S.A. .. | 105367 | Redwood Group PLP 1 | 105399 |
| Brand Management & Promotion S.A. .. | 105367 | Redwood Group PLP 2 | 105399 |
| Cavo Holding S.A. | 105368 | Redwood Moscow Warehouses | 105399 |
| Centaurium Management | 105363 | Redwood Russia 2 | 105400 |
| China Solar Photovoltaic S.A. | 105364 | Reinard & Oestreicher S.A. | 105366 |
| C. Karp-Kneip Matériaux S.A. | 105365 | Rollinger Wickrange Reithalle, S.à r.l. ... | 105369 |
| CMC Finances S.A. | 105366 | Sablon S.A. | 105394 |
| Delphi Fund | 105362 | SGAM AI Optimum Asia Fund | 105368 |
| Desai S.A. | 105396 | Snack Lara s.à r.l. | 105379 |
| Errol Finances S.A. | 105367 | SSCP Aero Holdings SCA | 105370 |
| Euro-Deal International S.A. | 105365 | Tabula Holdings One | 105397 |
| Euro-Deal International S.A. | 105365 | Technical Services & Maintenance (TSM) SA | 105366 |
| FJDV S.A. | 105391 | Technical Services & Maintenance (TSM) SA | 105366 |
| Forster Luxemburg GmbH | 105392 | Templar S.A. | 105398 |
| Immobilière de Warken S.A. | 105394 | The Redwood Group Holdings | 105396 |
| Immobilière Riverside S.A. | 105394 | Treshold Eagle S.A. | 105386 |
| Intorel S.à r.l. | 105386 | TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l. ... | 105381 |
| Karp-Kneip Logistics S.A. | 105365 | Turret Funding | 105397 |
| Karp-Kneip Participations S.A. | 105363 | Turret Funding & Co S.C.A. | 105397 |
| Kimmono S.A. | 105364 | WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l. | 105369 |

Apax Boston US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008108611/5770/13.

(080125039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Patri Participations, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 92.819.

Les comptes annuels au 24 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108543/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08715. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Delphi Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.135.

Le Rapport du Liquidateur et des comptes de la liquidation pour la période du 23 mai 2008 au 10 juillet 2008 et datées
au 22 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2008.

Pour DELPHI FUND (En Liquidation)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / Christopher Misson

Fondé du Pouvoir / Fondé du Pouvoir

Référence de publication: 2008108613/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10243. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Alix Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 139.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008108628/236/11.

(080125453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Berlage Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.873.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108629/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03544. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Centaurium Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108627/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03537. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Karp-Kneip Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 63.996.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 AOUT 2008.

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108634/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05107. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Boeschleit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 64.050.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

BOESCHLEIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108636/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05104. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Kimmono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 29.707.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 AOÛT 2008.

KIMMONO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108637/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05106. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Les Ecuries des Prés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3347 Leudelange, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 125.296.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

LES ECURIES DES PRES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108638/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05118. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

China Solar Photovoltaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008108639/272/12.

(080125157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008108655/5770/12.

(080125087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Karp-Kneip Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 63.995.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 AOUT 2008.

KARP-KNEIP LOGISTICS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108647/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05115. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

C. Karp-Kneip Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 25.352.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108648/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05113. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Euro-Deal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.053.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108652/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00921. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Euro-Deal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.053.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108651/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00917. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Technical Services & Maintenance (TSM) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 85.490.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 AOUT 2008.

TECHNICAL SERVICES & MAINTENANCE (TSM) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108646/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00917. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Technical Services & Maintenance (TSM) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 85.490.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 AOUT 2008.

TECHNICAL SERVICES & MAINTENANCE (TSM) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108640/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00916. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Oriental Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Reinard & Oestreicher S.A.).**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 76.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008108654/211/12.

(080125534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

CMC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.651.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108650/4244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00924. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008108661/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09011. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.257.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008108660/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09013. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.127.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Katie AGNES / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2008108662/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09344. - Reçu 128,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Errol Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.755.

Le bilan et l'annexe au 30.06.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ERROL FINANCES SA, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008108674/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05155. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

02Feel, Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.
R.C.S. Luxembourg B 127.667.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108673/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12847. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Cavo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 28.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108672/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12849. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Magritt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 132.563.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.08.08.

MAGRITT S.A.

Jacopo ROSSI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008108491/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08161. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

SGAM AI Optimum Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du lundi 7 juillet 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs LECLER Olivier, RUAUDEL Benoît, ATTIAS Eric et ASSAYAG Arié.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008108776/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Laure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour LAURE S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108743/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05558. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rollinger Wickrange Reithalle, S.à r.l.).**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 70.082.

L'an deux mille huit, le huit août,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A comparu:

la société anonyme WWW. S.A., ayant son siège social à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.889,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence alors à Niederaanven, en date du 6 novembre 2000,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 mai 2001, numéro 396, page 18.962, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, avant les présentes, en cours de formalisation, non encore publié,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marco Wolff, administrateur de société, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard Kennedy,

et en vertu des fonctions lui conférés par les dispositions de l'article 10 des statuts et nommé à cette fonction suivant assemblée générale ayant eu lieu en date de ce jour, prédécrite.

La partie comparante est la seule et unique associé de la société à responsabilité limitée WWW. SALLE DE VENTE. LU, S.à r.l. Agissant en cette qualité, la partie comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle sise à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankelz, rue Jos Kieffer à la nouvelle adresse sise à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège de la société est établi à Differdange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 650,- euros (six cent cinquante euros)

Dont procès-verbal, passé à Redange/Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Wolff, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 août 2008. Relation: RED/2008/1009. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 21 août 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008108703/7851/45.

(080126552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SSCP Aero Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.744.

In the year two thousand and eight on the fifteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP AERO HOLDINGS SCA, a société en commandite par actions, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.744, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed dated 16 June 2008 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Mrs Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, and the meeting elected as Scrutineer, Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that out of 31,000 shares of the Company, 3,100 Unlimited Shares as well as 27,900 Limited Shares representing 100% per cent of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to create three classes of shares out of the Limited Shares, namely, the class A shares (the "Class A Shares"), the class B shares (the "Class B Shares") and the class C shares (the "Class C Shares"), with a par value of EUR 1.- each;

2. Decision to convert all the existing 27,900 Limited Shares of EUR 1.- each into 27,900 Class B Shares with a par value of EUR 1.- each;

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 49,000 in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 80,000.- by issuing 4,900 new unlimited shares with a par value of EUR 1.- each (the "New Unlimited Shares"), 44,100 new limited shares with a par value of EUR 1.- each (the "New Limited Shares"), whereof will be 32,000 Class A Shares, 12,099 will be Class B Shares and 1 will be a Class C Share and with a total share premium of EUR 12,500.- that shall remain attached to the Class B Shares;

4. Decision to amend article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above resolutions and provide that at anytime the shareholding of the General Partner (as defined in the Articles) in the Company shall represent at least 10% of the total share capital of the Company;

5. Decision to introduce a new article 6 in the Articles providing for an authorized share capital clause in the Articles and in this respect to grant to the General Partner the right to increase the share capital of the Company by limiting, cancelling or withdrawing the preferential right of existing shareholders to subscribe for up to EUR 1,000,000.- Limited Shares (either Class A, Class B or Class C Shares at the General Partner's discretion) with a par value of EUR 1.- each, with or without an issue premium and having the rights described in the authorized share capital clause;

6. Declaration by the shareholders that they have received the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), in relation to the waiver or cancellation of their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital and decision to accept this special report of the General Partner and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital; and

7. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to create three classes of shares out of the Limited Shares, namely, the class A shares (the "Class A Shares"), the class B shares (the "Class B Shares") and the class C shares (the "Class C Shares"), each with a par value of EUR 1.- each so that the shareholding of the Company shall be composed as follows:

1. Unlimited Shares
2. Limited Shares:
 - a. Class A Shares
 - b. Class B Shares
 - c. Class C Shares

Second resolution

The Shareholders resolve to convert all the existing 27,900 Limited Shares of EUR 1.- each into 27,900 Class B Shares with a par value of EUR 1.- each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 49,000 in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 80,000.- by issuing 4,900 new unlimited shares with a par value of EUR 1.- each (the "New Unlimited Shares"), 44,100 new limited shares with a par value of EUR 1.- each (the "New Limited Shares"), whereof are 32,000 Class A Shares, 12,099 are Class B Shares and 1 is a Class C Share and with a total share premium of EUR 12,500.- that shall remain attached to the Class B Shares, subscribed as follows:

Subscription and payment

Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, a Limited Partnership, having its registered office at 32 Commercial Street, PO Box 730, St Helier, Jersey JE4 0QH, with registration number LP 12516, here represented by Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Limited Shares, with a par value of EUR 1.-, each, whereof 32,000 are Class A Shares, 12,099 are Class B Shares and 1 is a Class C Share and with a total share premium of EUR 12,500.- for a total subscription price of EUR 44,100.-, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 56,600.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

SSCP Aero S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B139.738 and having a share capital of EUR 12,500.-, here represented by Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to the New Unlimited Shares for a total subscription price of EUR 4,900.-, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 4,900.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions and provide that at anytime the shareholding of the General Partner (as defined in the Articles) in the Company shall represent at least 10% of the total share capital of the Company, which shall read now as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at eighty thousand Euros (EUR 80,000), represented by eight thousand (8,000) shares of Unlimited Shareholders ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Shares") and forty thousand (40,000) shares of Limited Shareholders ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares ") whereof thirty-two thousand (32,000) are Class A Shares, thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) are Class B Shares and one (1) is a Class C Share; (the Limited Shares together, with the Unlimited Shares, herein as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 At anytime the shareholding of the General Partner in the Company shall represent at least 10% of the total share capital of the Company

5.3 Any share premium paid by a shareholder at the moment of issuance of shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account to be created at the moment of such subscription, which shall be exclusively relating to the shares subscribed by such shareholder. In the event of transfer of shares by a Shareholder, the share premium relating to such shares shall simultaneously be transferred together with the shares being assigned. Any share premium paid into a specific share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the shares to which the said share premium relates.

5.4 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the Law."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the Articles by introducing an authorized capital clause as a new Article 6 entitled "Authorised Capital" in the Articles which shall read as follows:

" 6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to be used in order to issue up to one million (1,000,000) Limited Shares (either Class A, Class B or Class C Shares at the General Partner's discretion) with a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of Limited Shares in exchange of contribution in cash or in kind (also including for the avoidance of doubt by the incorporation of share premium).

6.3 The General Partner is authorised to increase, during a period of five years after July 15, 2008 in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the General Partner. The General Partner is specially authorised to issue the Limited Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Limited Shares.

6.4 These new Limited Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner.

6.5 In particular, the General Partner may decide to issue the new Limited Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6 The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Limited Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new Limited Shares under issuance.

6.7 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Limited Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Limited Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Limited Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital."

In this respect the Shareholders resolve to grant to the General Partner the right to increase the share capital of the Company by limiting, cancelling or withdrawing the preferential right of existing shareholders to subscribe for up to one million (1,000,000) Limited Shares (either Class A, Class B or Class C Shares at the General Partner's discretion) with or without an issue premium and having the rights described in the authorized share capital clause.

Sixth resolution

The Shareholders declares having received and resolves to approve the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the Law, in relation to the waiver or cancellation of their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital and resolve to accept this special report of the General Partner and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital.

Seventh resolution

The Shareholders resolves that the subsequent articles of the Articles shall be renumbered.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP AERO HOLDINGS SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.744, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 16 juin 2008 (la "Société"), dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée choisit comme Scrutateur M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que sur les 31.000 actions de la Société, les 3.100 Actions d'Actionnaire Commandité et les 27.900 Actions d'Actionnaire Commanditaire représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III.- Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer trois classes d'actions au sein de la classe d'Actions d'Actionnaire Commanditaire, à savoir les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et les actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune;

2. Décision de convertir toutes les 27.900 Actions d'Actionnaire Commanditaire existantes d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune en 27.900 Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune;

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de EUR 49.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 80.000,- par l'émission de 4.900 nouvelles actions d'actionnaire commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les "Nouvelles Actions d'Actionnaire Commandité"), 44.100 nouvelles actions d'actionnaire commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (les "Nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire"), dont 32.000 seront des Actions de Catégorie A, 12.099 seront des Actions de Catégorie B et 1 sera une Action de Catégorie C et avec une prime d'émission d'une valeur totale de EUR 12.500,- qui devra rester attachée aux Actions de Catégorie B;

4. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les résolutions ci-dessus et d'assurer qu'à tous moments l'actionnariat du Gérant (tel que définit dans les Statuts) de la Société représente au moins 10% du capital social total de la Société;

5. Décision d'introduire un nouvel article 6 dans les Statuts qui autorise une clause de capital autorisé dans les Statuts et à cet égard, de donner à l'Actionnaire Commandité le droit d'augmenter le capital social de la Société en limitant, annulant ou retirant le droit préférentiel des actionnaires existants à souscrire jusqu'à EUR 1.000.000,- d'Actions d'Actionnaire Commanditaire (que ce soit de Catégorie A, B ou C, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, avec ou sans une prime d'émission et donnant les droits décrits dans la clause de capital autorisé;

6. Déclaration par les actionnaires qu'ils ont reçu le rapport spécial du Gérant prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales de Luxembourg du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (la "Loi"), en relation avec la renonciation à ou l'annulation de leur droit préférentiel de souscription lié à l'augmentation du capital émis dans les limites du capital autorisé et la décision d'accepter ce rapport spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation par les actionnaires existants de tous leurs droits préférentiels de souscription en cas d'augmentation du capital dans les limites du capital autorisé; et

7. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de créer trois classes d'actions au sein de la classe d'Actions d'Actionnaire Commanditaire, à savoir les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), les Actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et les actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- de sorte que l'actionnariat de la Société soit composé de la manière suivante:

1. Actions de Commandité

2. Actions de Commanditaire
 - a. Actions de Catégorie A
 - b. Actions de Catégorie B
 - c. Actions de Catégorie C

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de convertir toutes les 27.900 Actions d'Actionnaire Commanditaire existantes d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune en 27.900 Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de EUR 49.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 80.000,- par émission de 4.900 nouvelles actions d'actionnaire commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune (les "Nouvelles Actions d'Actionnaire Commandité"), 44.100 nouvelles actions d'actionnaire commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (les "Nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire"), dont 32.000 sont des Actions de Catégorie A, 12.099 sont des Actions de Catégorie B et 1 est une Action de Catégorie C et avec une prime d'émission d'une valeur totale de EUR 12.500,- qui restera attachée aux Actions de Catégorie B, et souscrites de la manière suivante:

Souscription et paiement

Stirling Square Capital partners Second Fund Limited Partnership, un limited partnership, ayant son siège social au 32 Commercial Street, PO Box 730, St Helier, Jersey JE4 0QH, enregistrée sous le numéro LP 12516, ici représentée par Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire d'une valeur nominal de EUR 1,-, dont 32.000 sont des Actions de Catégorie A, 12.099 sont des Actions de Catégorie B et 1 est une Action de Catégorie C et avec une prime d'émission d'une valeur totale de EUR 12.500,- qui ont été totalement libérés et la prime d'émission payée en numéraire de sorte qu'un montant de EUR 56.600,- est à présent à la disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire qui le reconnaît expressément.

SSCP Aero S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.738, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ici représentée par Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Actions d'Actionnaires Commandité pour une souscription total de EUR 4.900,- qui ont été totalement libérés en numéraire de sorte qu'un montant de EUR 4.900,- est à présent à la disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions adoptées et d'assurer qu'à tous moments l'actionnariat du Gérant (tel que définit dans les Statuts) dans la Société représente au moins 10% du capital social total de la Société, afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'Actionnaire Commandité ("actions de commandité" ci-après définies comme "Actions d'Actionnaire Commandité") et soixante douze mille (72.000) actions d'Actionnaire Commanditaire ("actions de commanditaire" ci-après définies comme "Actions d'Actionnaire Commanditaire") dont trente deux mille (32.000) sont des Actions de Catégorie A, trente neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (39.999) sont des Actions de Catégorie B et une (1) est une Action de Catégorie C; (les Actions d'Actionnaire Commandité ensemble avec les Actions d'Actionnaire Commanditaire sont ci-après définies par les "Actions"), d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

5.2 A tout moment l'actionnariat du Gérant de la Société doit représenter au moins 10% du capital social total de la Société.

5.3. Toute prime d'émission payée par l'actionnaire au moment de l'émission des actions par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, doit être, à moins que ce ne soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, payée dans un compte spécial de prime d'émission à créer au moment d'une telle souscription, qui doit être reliée exclusivement aux actions souscrites par un tel actionnaire. Dans le cas d'un transfert d'actions par un Actionnaire, la prime d'émission liée à de telles actions doit être simultanément transférée avec les actions qui font l'objet de la cession. Toute prime d'émission payée dans un compte spécial de prime d'émission ne doit être remboursée à aucun autre actionnaire que le détenteur des actions auxquelles la prime d'émission est liée.

5.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi."

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de modifier les Statuts en introduisant une clause de capital autorisé dans un nouvel Article 6 intitulé "Capital Autorisé" dans les Statuts qui doit être lu comme suit:

" 6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital autorisé d'un montant maximum d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) devant être utilisé pour émettre jusqu'à un million (1.000.000) d'Actions d'Actionnaire Commanditaire (que ce soit de Catégorie A, B ou C à la discrétion du Gérant) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), chacune.

6.2 Le seul objectif du capital autorisé sus-mentionné est de permettre l'émission d'Actions d'Actionnaires Commanditaire en échange d'apports en numéraire ou en espèce (incluant également l'incorporation de prime d'émission).

6.3 Le Gérant est autorisé à augmenter, pendant une période de cinq ans après le 15 juillet 2008, en une ou plusieurs étapes, comme il en décidera à sa disposition, le capital social émis. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période de maximum cinq ans par résolution du Gérant. Le Gérant est spécialement autorisé à émettre des Actions d'Actionnaire Commanditaire sans réserver aux Actionnaires existants le droit de souscription préférentielle aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

6.4 Ces nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire peuvent être souscrites conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant.

6.5 En particulier, le Gérant peut décider d'émettre des nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire sous réserve de la constitution d'une prime d'émission, le montant et l'attribution de ces dernières seront librement décidés par le Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant peut aussi déterminer la date de l'émission et le nombre d'Actions d'Actionnaire Commanditaire devant être finalement souscrites et émises. Il peut être procédé à une telle augmentation sans réserver aux Actionnaires existants le droit de souscription préférentielle aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

6.7 Le Gérant peut aussi déléguer à toute personne dûment autorisée les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire représentant tout ou partie d'une telle augmentation de capital.

6.8 Le Gérant devra désigner la personne à qui procuration est donnée pour faire acter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire par un notaire suite à un acte notarié basé sur tous les documents nécessaires prouvant la décision du Gérant, la procuration sus-mentionnée, la souscription et le paiement des nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

6.9 Suite à l'augmentation en numéraire du capital social de la Société par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé spécifié à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué d'un montant correspondant à une telle augmentation de capital. Par conséquent, les montants spécifiés aux articles 5 et 6 des Statuts seront modifiés conformément à l'acte notarié actant les augmentations de capital."

A cet égard les actionnaires décident de donner au Gérant le droit d'augmenter le capital social de la Société en limitant, annulant ou retirant le droit préférentiel des actionnaires existants à souscrire jusqu'à un million (1.000.000) d'Actions d'Actionnaire Commanditaire (que ce soit de Catégorie A, B ou C, à la discrétion du Gérant) avec ou sans prime d'émission et donnant les droits décrits dans la clause de capital autorisé.

Sixième résolution

Les Actionnaires déclarent avoir reçu et décident d'approuver le rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'Article 32.3 (5) de la Loi, en relation avec la dispense ou de l'annulation de leurs droits de souscription préférentielle relative à l'augmentation du capital émis, dans les limites du capital autorisé et de la décision d'accepter ce rapport spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation par les actionnaires existants de tous leurs droits de souscription préférentiel en cas d'augmentation du capital émis dans les limites du capital autorisé.

Septième résolution

Les Actionnaires décident que les articles suivants des Statuts feront l'objet d'une nouvelle numérotation.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille cinq cents Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT; R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation LAC/2008/29757. — Reçu trois cent sept euros et cinquante cents (307,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108694/211/337.

(080126436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

NRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.968.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un juillet,

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Olivier WALTER, dirigeant de sociétés, demeurant à B-4053 Embourg-Chaufontaine, rue des Anneux, 2/
B,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/
Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NRK PARTICIPATIONS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative aux dites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6 . La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7 . Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10 . Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14 . L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18 . L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Olivier WALTER, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes :

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir :

Monsieur Olivier WALTER, dirigeant de sociétés, né à Mulhouse (France), le 19 juin 1964, demeurant à B-4053 Embourg-Chaufontaine, rue des Anneux, 2/B.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir :

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à L-8041 Strassen, 65 rue des Romains.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2008, Relation: CAP/2008/2481. — Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000.- à 0,50 % = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008108692/236/171.

(080126064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Snack Lara s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 140.969.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Seyit HAKAN, commerçant, né à Ladik (Turquie) le 1er mars 1952, demeurant à F-57270 Uckange, 2, rue des Mimosas.

2.- Monsieur Türan KARADENIZ, commerçant, né à Sarrebourg (France) le 15 avril 1982, demeurant à F-57270 Uckange, 85, rue de Thionville.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "SNACK LARA s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Seyit HAKAN, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Monsieur Türan KARADENIZ, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Türan KARADENIZ, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-1261 Luxembourg, 133, rue de Bonnevoie.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: HAKAN, KARADENIZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 août 2008, Relation: CAP/2008/2480. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 à 0,50 % = 62,50.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008108690/236/121.

(080126079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Montrion S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MONTRION S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008108765/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05578. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.486.175,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008108688/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09345. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Promotecnic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.608.

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMOTECNIC S.A.", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.608, constituée suivant acte reçu le 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 183, page 8.752 de 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Nouvelle version française des statuts.

2.- Refonte des statuts.

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version en langue allemande des statuts et de la remplacer par une nouvelle version en langue française.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "PROMOTECNIC S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'étude, l'organisation, la promotion, dans le domaine du sport et du spectacle automobile plus particulièrement.

3.2. Elle a également comme objet l'achat, la vente, la gestion ayant un rapport avec l'automobile et la moto.

3.3. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui soit de nature à favoriser ou faciliter le développement de son l'entreprise.

3.4. De façon générale, elle peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II- Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2 La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III- Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'acter la démission de l'ancien conseil d'administration, avec décharge entière et définitive.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de l'actuel administrateur unique, Monsieur Heribert KRAUS, demeurant à Sinzig (Allemagne).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

Monsieur Jean-Paul COULLIOT, administrateur de sociétés, né le 26 décembre 1943 à Charenton Le Pont (94), demeurant à F-30900 NIMES, 4, Impasse du Golf.

Monsieur Jean-Paul COULLIOT terminera le mandat de l'administrateur sortant, à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de l'actuel commissaire aux comptes: la Fiduciaire Robert Elvinger, ayant son siège social à Luxembourg;

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg; son mandat se terminera lors de l'assemblée générale extraordinaire de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO; R. ELVINGER; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, Relation LAC/2008/29764. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008108683/211/226.

(080125940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Threshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 août 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Danielle VAN ACKER, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Patrick WAGENAAR, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johannes VAN MEERKERK, Administrateur, employé privé, 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasserdaan, Netherlands;
- Monsieur Johan VAN DER WINDT, Administrateur-Délégué, employé privé, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 5 août 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108782/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Intorel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 41, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.372.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108717/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07633. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

In the year two thousand and eight, on the eighth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

(1) ArIndustrial European Developments S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108212, holder of 109,242 (one hundred and nine thousand two hundred forty two) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) GEMFI S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, registered with the French Trade and Companies Register under the number B 339 753 725, holder of 12,138 (twelve thousand one hundred and thirty eight) shares of the Company,

hereby represented by Mr Alain THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of ArIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112938, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of March 22, 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated April 28, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of June 5, 2008 (the Company).

II. That 121,380 (one hundred twenty one thousand three hundred and eighty) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 464,750 (four hundred sixty four thousand seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital from its former amount EUR 3,034,500 (three million thirty four thousand and five hundred euro) to EUR 3,499,250 (three million four hundred ninety nine thousand and two hundred fifty euro), by way of the issue of 18,590 (eighteen thousand five hundred ninety) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 109 (one hundred and nine euro).

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 464,750 (four hundred sixty four thousand seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital from its former amount EUR 3,034,500 (three million thirty four thousand and five hundred euro) to EUR 3,499,250 (three million four hundred ninety nine thousand and two hundred fifty euro), by way of the issue of 18,590 (eighteen thousand five hundred ninety) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 109 (one hundred and nine euro).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, ArIndustrial European Developments S.à r.l. and GEMFI S.à r.l., declare to subscribe for the 18,590 (eighteen thousand five hundred ninety) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 464,750 (four hundred sixty four thousand seven hundred fifty euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 464,859 (four hundred sixty four thousand eight hundred fifty nine euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The subscription of such shares shall be made as follows:

(1) ArIndustrial European Developments S.à r.l., prenamed, sixteen thousand seven hundred and thirty one shares; 16,731

(2) GEMFI S.à r.l., prenamed, one thousand eight hundred and fifty nine shares; 1,859

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 464,859 (four hundred sixty four thousand eight hundred fifty nine euro) shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 464,750 (four hundred sixty four thousand seven hundred fifty euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 109 (one hundred and nine euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

| | |
|--|----------------|
| ArIndustrial European Developments S.à r.l. | 125,973 shares |
| GEMFI S.à r.l. | 13,997 shares |
| Total: | 139,970 shares |

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 3,499,250 (three million four hundred ninety nine thousand and two hundred fifty euro), represented by 139,970 (one hundred thirty nine thousand nine hundred and seventy) shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at four thousand four hundred euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

(1) ArIndustrial European Developments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.212, propriétaire de 109.242 (cent neuf mille deux cent quarante deux) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(2) GEMFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28 bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro B 339 753 725, propriétaire de 12.138 (douze mille cent trente huit) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de ArIndustrial France Developments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 5 juin 2008 (la Société).

II. que les 121.380 (cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 464.750 (quatre cent soixante quatre mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.034.500 (trois millions trente quatre mille cinq cents euros) à EUR 3.499.250 (trois millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 18.590 (dix huit mille cinq cent quatre vingt dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 109 (cent neuf euros).

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 464.750 (quatre cent soixante quatre mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant

actuel de EUR 3.034.500 (trois millions trente quatre mille cinq cents euros) à EUR 3.499.250 (trois millions quatre cent quatre vingt dix mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 18.590 (dix huit mille cinq cent quatre vingt dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 109 (cent neuf euros).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, ArcIndustrial European Developments S.à r.l. et GEMFI S.à r.l., prénommés, déclarent souscrire aux 18.590 (dix huit mille cinq cent quatre vingt dix) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant une augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 464.750 (quatre cent soixante quatre mille sept cent cinquante euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 464.859 (quatre cent soixante quatre mille huit cent cinquante neuf euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage. La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

- (1) ArcIndustrial European Developments S.à r.l., prénommée, seize mille sept cent trente et une parts; 16.731
- (2) GEMFI S.à r.l., prénommée, mille huit cent cinquante neuf parts; 1.859

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 464.859 (quatre cent soixante quatre mille huit cent cinquante neuf euros) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 464.750 (quatre cent soixante quatre mille sept cent cinquante euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société,
- (ii) un montant de EUR 109 (cent neuf euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

| | |
|---|------------------------|
| ArcIndustrial European Developments S.à r.l. | 125.973 parts sociales |
| GEMFI S.à r.l. | 13.997 parts sociales |
| Total: | 139.970 parts sociales |

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.499.250 (trois millions quatre cent quatre vingt dix mille deux cent cinquante euros) représenté par 139.970 (cent trente neuf mille neuf cent soixante dix) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - H. BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2008. Relation GRE/2008/3428. — Deux mille trois cent vingt-quatre euros et trente cents 0,5 %: 2.324,30 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008108730/231/217.

(080126419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

FJDV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.481.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108729/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07639. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 1997 22 02 730), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.334, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 306 du 18 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 712 du 2 octobre 1998 et en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 885 du 12 décembre 2000 et suivant extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1621 du 12 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 13 des statuts pour fixer l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de décembre, à 14.30 heures.

2) Modification de l'article 14 des statuts pour fixer l'année sociale du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante, à l'exception de l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} mai 2008, qui s'achèvera le 31 juillet 2008.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de décembre à 14.30 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de décembre, à 14.30 heures à Luxembourg à l'endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} août et se terminera le 31 juillet de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} mai 2008 se terminera le 31 juillet 2008.
En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} août et finit le 31 juillet de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 juillet 2008, Relation: CAP/2008/2430. — Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur papier libre, à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008108689/236/58.

(080126300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Forster Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.705.

Im Jahre zweitausendacht, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Hans-Jörg WOLLMANN, Maurer, geboren zu Trier (Deutschland) am 17. Oktober 1961, wohnhaft zu D-54329 Konz, am Gillenbüsch, 25.

Inhaber von fünfundsiebzig (75) Anteilen.

2) Frau Kornelia SCHMENGLER, Buchhalterin, geboren zu Neuwied (Deutschland) am 21. Juli 1957, wohnhaft zu D-56566 Neuwied, Lortzingstrasse 4.

Inhaberin von fünfundzwanzig (25) Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Jean-Marie WEBER, Privatbeamter, wohnhaft zu Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgien), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 28. Juni 2008.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten, handelnd als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FORSTER LUXEMBURG, GmbH" (Identitätsnummer: 2003 24 04 775), mit Sitz in L-5550 Remich, 2, rue du Camping, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 92.705, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit dem Amtswohnsitz zu Petingen, am 27. Februar 2003, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 473 vom 2. Mai 2003, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den vorerwähnten Notar Georges d'Huart am 18. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 577 vom 15. Juni 2005, ersuchen den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Frau Kornelia SCHMENGLER, vorgeannt sub 2), erklärt andurch fünfundzwanzig (25) Anteile der vorgeannten Gesellschaft "FORSTER LUXEMBURG, GmbH" an den dies annehmenden Herrn Hans-Jörg WOLLMANN, vorgeannt sub 1), abzutreten.

Herr Hans-Jörg WOLLMANN wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Gesellschaftsanteilen vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage an gerechnet.

Herr Hans-Jörg WOLLMANN wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Gesellschaftsanteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Nach gegenwärtiger Abtretung ist Herr Hans-Jörg WOLLMANN Inhaber der einhundert (100) Gesellschaftsanteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat Herr Hans-Jörg WOLLMANN, vorgeannt, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft "FORSTER LUXEMBURG, GmbH", folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, mit sofortiger Wirkung den Gesellschaftssitz von L-5550 Remich, 2, rue du Camping nach L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-Rue, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Artikel 2, erster Satz, wie folgt abzuändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig."

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €)."

Vierter Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wurde ernannt für eine unbestimmte Zeit, Herr Hans-Jörg WOLLMANN, vorgeannt.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden ab geschätzt auf achthundert Euro (€ 800,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an dem Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: WOLLMANN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2008, Relation: CAP/2008/2379. — Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 21. August 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008108685/236/64.

(080126271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

PCP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 99.594.

Extrait des résolutions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration accepte la démission de Orna TOVIA, né le 10 décembre 1955 à Tel Aviv (Israël), demeurant P.O. 1391, 40500 Even Yehuda, Israël de son mandat d'administrateur en date du 5 mai 2008.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108783/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.476.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *MEBEL CONCEPT S.A.*
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108769/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05630. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Sablon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *SABLON S.A.*
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108774/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05594. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.277.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *Immobilière de Warken S.A.*
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108752/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05510. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Biofueltechnics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108736/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07625. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Immobilière Riverside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.356.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A.*
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108750/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05547. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Akakia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.020.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108714/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07631. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.807.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ S.à r.l.*
Arend Consult S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108878/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08358. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 105.753.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour *AGENCE IMMOBILIERE JEAN-PAUL LEHNEN S.à r.l.*
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2008108877/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08378. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Maitland Trust Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 77.380.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

105396

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108841/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Desai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.406.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 août 2008:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Luxembourg, le 6/08/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108835/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Oasis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.971.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 août 2008:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 6/08/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108834/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

The Redwood Group Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.646.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108813/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108814/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Turret Funding & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.917.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé commandité de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108815/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Tabula Holdings One, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.879.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

105398

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108816/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Templar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.647.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 8 juillet 2008 à 12.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:
 - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Andrea DANY, employée privée, née le 14 août 1973 à Trier -Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- M. Stéphane Biver, domicilié professionnellement au 128, bd de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg, né le 3 août 1968 à Watermael Boitsfort (Belgique)
- M. Alain Noullet, domicilié professionnellement au 128, bd de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg, né le 2 novembre 1960, à Berchem Ste Agathe (Belgique)
- M. Clive Godfrey, domicilié professionnellement au 128, bd de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

3. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux-Services SARL et nomme en son remplacement la société Data Graphic S.A. ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, RCS Luxembourg B 42.166. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008108831/693/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Redwood Group DLP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.458.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108829/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Redwood Moscow Warehouses, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.455.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108828/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Redwood Group PLP 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.456.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108827/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Redwood Group PLP 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.457.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108826/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Redwood Russia 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.932.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108825/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

—
Constituée par-devant M^e Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 461 du 16 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 584 du 16 novembre 1995, conversion du capital en euros suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 1999, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 245 du 31 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIPOLAIRE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110211/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09253. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

LMD German Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 141.012.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"CEA INVESTMENTS LIMITED", "société à responsabilité limitée", having its registered office 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "LMD GERMAN INVESTMENTS".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by ten thousand (10.000) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the ten thousand (10,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "CEA INVESTMENTS LIMITED", previously named.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2008:

- Mr Brian McCARTHY, Finance Director, living in La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St. John, Jersey, as manager of category A,

- Mr Richard HAWEL company director, with professional address in 28, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 11 août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CEA INVESTMENTS LIMITED", société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "LMD GERMAN INVESTMENTS".

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les dix mille (10.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "CEA INVESTMENTS LIMITED" prénommée.

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

105408

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- Monsieur Brian McCARTHY, directeur financier, demeurant à La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St. John, Jersey, gérant de catégorie A,

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de société, demeurant professionnellement au 28, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé aux 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008. Relation: EAC/2008/10830. — Reçu cinq cents Euros (100.000,- à 0,5 % = 500,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008109634/239/424.

(080127361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.